PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE

6 JUILLET 2015

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

- 1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 6 juillet 2015
- 1.2 Mention d'honneur à monsieur Alain Guindon
- 1.3 Motion de félicitations à monsieur Félix Laflèche

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2015

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Dépôt de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2015, approbation du journal des déboursés du mois de juillet 2015 incluant les dépenses autorisées en vertu du rèalement numéro 4-2000
- 5.2 Dépôt du rapport annuel sur les indicateurs de gestion pour l'année 2014
- 5.3 Correction de l'échelle salariale relativement au poste de responsable des communications
- 5.4 Autorisation de signature d'une entente entre le Ministère des Transports du Québec et la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac relativement à l'offre de règlement de gré à gré de cession des parties de lots numéros 2 128 612 et 3 910 684 situés aux abords du chemin d'Oka
- 5.5 Acceptation de l'offre de financement des règlements d'emprunt numéros 1-99, 12-2004, 98-21 (1), 19-2014 et 03-2015
- 5.6 Modification des règlements d'emprunt numéros 1-99, 12-2004, 98-21 (1), 19-2014 et le 03-2015 par billet
- 5.7 Mandat au cabinet Dufresne Hébert Comeau dans le dossier du syndicat des pompiers et pompières du Québec (SPQ) section locale Saint-Joseph-du-Lac, et la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
- 5.8 Approbation des modifications au règlement du Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides – réserve financière
- 5.9 Remboursement des dépenses électorales au candidat indépendant et au parti politique autorisé
- 5.10 Affectation d'une partie du surplus accumulé de l'exercice financier 2014 au surplus affecté pour le service d'aqueduc et d'une seconde partie au surplus affecté pour le service d'égout
- 5.11 Affectation du surplus accumulé à l'exercice financier 2015
- 5.12 Imposition d'un moratoire sur la délivrance de permis de construction dans le projet « Les Jardins du Belvédère »
- 5.13 Autorisation de signature relativement à une entente à intervenir entre la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et le Groupe L'Héritage inc.

6. TRANSPORT

- 6.1 Paiement final relatif à l'aménagement du débarcadère d'autobus de la nouvelle école primaire de la rue Yvon
- 6.2 Autorisation pour la signature d'un acte de cession à intervenir entre la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et l'entreprise 9253-5210 Québec inc., relativement à la cession des lots numéros 5 703 935 et 5 703 937
- 6.3 Demande de subvention dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier, volet accélération des investissements sur le réseau routier local
- 6.4 Fabrication de chicanes décoratives pour la piste cyclable située entre les rues Émile-Brunet et Maurice-Cloutier
- 6.5 Octroi d'un mandat pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une section d'une canalisation d'égout pluvial sur une partie de la rue Benoit
- 6.6 Acquisition de deux (2) abribus

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Implantation d'un système de radiocommunication mobile P-25 mandat à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes
- 7.2 Acquisition d'un logiciel de dénombrement des effectifs pour le service des incendies
- 7.3 Démission de monsieur Mathieu Vincent du Service de Sécurité Incendie

8. URBANISME

- 8.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.2 Approbation des recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) relativement à l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 8.3 Demande de dérogation mineure numéro DM04-2015 visant la réduction du nombre de cases de stationnement pour l'immeuble situé au 3942, chemin Oka
- 8.4 Demande de dérogation mineure DM05-2015, affectant l'immeuble situé au 4036 chemin d'Oka, visant la réduction de la marge avant à 5,33 et de la marge arrière à 3,46 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une marge avant minimale de 6 mètres et une marge arrière minimale de 6 mètres
- 8.5 Demande de dérogation mineure DM06-2015 affectant l'immeuble situé au 31 rue des Plaines visant la réduction de la marge latérale à 1,66 mètre alors que le règlement de zonage prévoit une marge latérale minimale de 2 mètres et ce, pour l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par un droits acquis

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Demande de permis d'alcool pour les retrouvailles des animateurs vendredi le 21 août 2015
- 9.2 Appropriation des dépenses pour l'organisation du Symposium des artistes qui aura lieu les 12 et 13 septembre 2015
- 9.3 Embauche d'un préposé au parc Paul-Yvon-Lauzon

10. ENVIRONNEMENT

11. HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 Remplacement de l'automate de la 13e avenue
- 11.2 Remplacement d'une pompe submersible et d'un moteur pour le puits numéro 3 à la station d'eau potable situé au parc d'Oka
- 11.3 Réparation du variateur de vitesse du puits numéro 3

12. AVIS DE MOTION

- 12.1 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 08-2015 visant la modification du règlement de zonage numéro 4-91 aux fins de régir l'implantation de sites de culture de cannabis à des fins thérapeutiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
- 12.2 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 11-2015 visant la constitution d'une réserve financière au montant de 45 000 \$ pour les fins du financement du coût relatif à la tenue de l'élection municipale générale 2017
- 12.3 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 12-2015 établissant les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015 de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
- 12.4 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 13-2015 visant à modifier le règlement numéro 14-2011 concernant la circulation et le stationnement

13. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

13.1 Adoption du règlement numéro 09-2015 relativement à la modification du règlement de zonage 4-91 afin d'édicter des normes visant à limiter et contrôler la propagation de l'agrile du frêne sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

14. CORRESPONDANCE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE